

Séance extraordinaire du 29 octobre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 16 h 15 le 29 octobre 2018 en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette :

Messieurs Michel Charron, conseiller district 5
 Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2
 Pierre Deschênes, conseiller au district 4
 Michel Dubé, conseiller au district 3
Madame Christiane Laurin, conseillère au district 6

Monsieur Simon Leclerc, directeur général, est également présent.

Tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Cette séance extraordinaire a été convoquée pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Acceptation des soumissions – entretien hivernal – ouvertes le 26 octobre 2018
3. Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 16 h 15 h, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur Daniel Monette ouvre la séance après la constatation du quorum.

284-10-2018

OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL (SAISONS 2018-2019 ET 2019-2020) – DIVERS CHEMINS OU RUES

Considérant que lors de l'appel d'offres sur invitation, pour l'entretien hivernal des chemins suivants pour les saisons hivernales 2018-2019 et 2019-2020

- Chemin des Loisirs et de la Presqu'île
- Chemin Prieur
- Rue Lise
- chemins Luce-sur-le-Lac, Raymond et Tellier
- Chemin du Beau-Site
- Rues Karine et des Mallards

les soumissionnaires suivants ont déposé leur offre comme suit :

Séance extraordinaire du 29 octobre 2018

chemins des Loisirs et de la Presqu'île

Soumissionnaire	Montant soumis pour deux saisons hivernales (avant taxes)
Entreprises Turenne inc.	8 000 \$
Services Réjean Baril inc.	6 800 \$

Chemin Prieur

Soumissionnaire	Montant soumis pour deux saisons hivernales (avant taxes)
Entreprises Turenne inc.	1 000 \$

Rue Lise

Soumissionnaire	Montant soumis pour deux saisons hivernales (avant taxes)
Entreprises François Grandchamp	3 500 \$

Chemins Luce-sur-le-Lac, Raymond et Tellier

Soumissionnaire	Montant soumis pour deux saisons hivernales (avant taxes)
Entreprises Turenne inc.	5 000 \$
Services Réjean Baril inc.	5 800 \$

Chemin du Beau-Site

Soumissionnaire	Montant soumis pour deux saisons hivernales (avant taxes)
Entreprises Turenne inc.	4 400 \$
Services Réjean Baril inc.	5 200 \$

Rues Karine et des Malards

Soumissionnaire	Montant soumis pour deux saisons hivernales (avant taxes)
Entreprises Turenne inc.	6 000 \$
Généreux Construction inc.	7 800 \$

Considérant la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Mario Morin;

Sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'entretien hivernal des saisons 2018-2019 et 2019-2020 (15 novembre au 30 avril de chacune de ces saisons) des chemins ou rues ci-haut décrites selon le tableau qui suit :

Séance extraordinaire du 29 octobre 2018

Chemin ou rue	Entreprise	Montant soumis pour 2 saisons hivernales (avant taxes)
Des Loisirs et de la Presqu'île	Services Réjean Baril inc.	6 800 \$
Prieur	Entreprises Turenne inc.	1 000 \$
Lise	Entreprises François Grandchamp inc.	3 500 \$
Luce-sur-le-Lac, Raymont et Tellier	Entreprises Turenne inc.	5 000 \$
Beau-site	Entreprises Turenne inc.	4 400 \$
Karine et des Malards	Généreux Construction inc.	7 800 \$

285-10-2018

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu de lever la séance à 16h30.

Daniel Monette
Maire

Simon Leclerc
Directeur général